

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi 4 décembre 2017 à 20h. À laquelle séance siégeaient les conseillers messieurs Yannick Dumais, Marc Beauchesne, Stéphan Simoneau, Pierre Bellavance et Normand Chénard, tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques Carrier.

Était aussi présente Madame Murielle Cloutier, directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- Monsieur le Maire ouvre la séance avec un mot de bienvenue. La séance est ouverte à 20h00.

201712-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Yannick Dumais, appuyé par Monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

201712-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par le conseiller Monsieur Marc Beauchesne appuyé par le conseiller Monsieur Normand Chénard et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2017 soit adopté.

201712-03 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2017

Il est proposé par Monsieur Yannick Dumais appuyé par Monsieur Normand Chénard et unanimement résolu que les comptes dont la liste est conservée aux archives et totalisant un montant de \$138,532.23 soient adoptés.

201712-04 NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Martin Perron est présentement en congé de maladie depuis le 16 novembre 2017, et ce, pour une période indéterminée. Il est donc proposé par Monsieur Pierre Bellavance appuyé par Monsieur Stéphan Simoneau et unanimement résolu que Madame Murielle Cloutier ex-directrice générale de la municipalité soit engagée comme directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim le temps que Monsieur Perron sera absent. Son salaire sera le même que celui de Monsieur Perron.

Copie d'une lettre adressée à Monsieur François Dumont par le ministre des Transports accusant réception des résolutions des Chambres de commerce et de la municipalité de St-Fabien concernant le projet de prolongement de l'autoroute 20.

De la Municipalité de St-Eugène de Ladrière et de Monsieur Gilbert Pigeon transmettant leurs félicitations à Monsieur Jacques Carrier pour son élection comme maire de la municipalité de St-Fabien.

201712-05 Il est proposé par le conseiller Monsieur Marc Beauchesne appuyé par le conseiller Monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu que le conseil municipal accorde une aide financière de 1,500\$ à Concerts aux Iles du Bic pour l'année 2018.

201712-06 Il est proposé par le conseiller Monsieur Yannick Dumais appuyé par le conseiller Monsieur Marc Beauchesne et unanimement résolu que le conseil municipal est autorisé à payer un espace publicitaire soit 1/6 de page dans le journal l'Avantage afin de rendre hommage à Madame Cynthia Coulombe qui a reçu le titre prestigieux d'agricultrice de l'année 2017.

201712-07 Il est proposé par le conseiller Monsieur Marc Beauchesne appuyé par le conseiller Monsieur Stéphan Simoneau et unanimement résolu que le conseil municipal est autorisé à rembourser un montant de 1,018.60\$ au Club Sportif des Murailles pour les travaux d'aménagement à la toilette au Parc des Petits Moussets et la réparation du système d'éclairage au terrain de pétanque de St-Fabien sur mer.

201712-08 Il est proposé par le conseiller Monsieur Stéphan Simoneau appuyé par le conseiller Monsieur Yannick Dumais et unanimement résolu que le conseil municipal mandate le maire Monsieur Jacques Carrier pour rencontrer Monsieur Yves Berger du ministère des Transports afin de lui présenter un projet pour sécuriser la Route de la Mer, les chemins de la Mer est et ouest dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la Sécurité routière de la police.

201712-09 ATTENDU QUE la configuration des lieux au 129 Chemin de la Mer Ouest, c'est-à-dire courbe accolée à la montagne d'un côté et stationnement d'auto de l'autre, fait en sorte que le seul endroit pour pousser la neige l'hiver est le stationnement pour voiture du 129;

ATTENDU QU'un abri d'auto standard pourrait résister à la pression de la neige poussée par la gratte du déneigeur;

ATTENDU QUE le propriétaire du 129 a soumis au CCU pour approbation et par personne interposée un projet d'abri plus résistant;

ATTENDU QUE le propriétaire du 129 avait de bonnes raisons de croire que son projet avait été accepté « à condition d'être positionné à 1 mètre ou plus de la ligne d'emprise, de comporter 6 pattes de soutien et un toit, que les murs soient amovibles et installés selon l'horaire des abris d'hiver;

ATTENDU QUE la personne qui a autorisé ce projet était digne de confiance et qu'il la croyait mandatée par le CCU pour lui signifier qu'il n'avait pas besoin de permis pour installer cet abri d'auto;

ATTENDU QUE cet abri d'auto est une bonne réponse à la pénible situation dans laquelle se retrouve chaque hiver ce citoyen;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Normand Chénard appuyé par le conseiller Monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu que le conseil municipal de St-Fabien accorde une dérogation à Monsieur Denis Larocque pour l'installation d'un abri d'auto dont les murs doivent être mis et enlevés selon l'horaire des abris d'hiver.

201712-10 ATTENDU QU'une demande de permis pour rénovation a été adressée à l'inspecteur en urbanisme par Monsieur François Beauchesne propriétaire d'un chalet situé au bord de la mer;

ATTENDU QUE ce permis lui a été accordé et qu'il lui a été retiré parce que, pour couler le solage, le propriétaire a fait enlever temporairement les quatre murs planifiant de les remettre en place par la suite;

ATTENDU QUE le propriétaire était de bonne foi, qu'il a agi par ignorance, qu'il a fait ce que plusieurs avant lui ont fait impunément et ce que plusieurs conseillers autour de la table auraient sans doute fait eux-mêmes dans les circonstances;

ATTENDU QUE ce chalet était situé en partie dans la bande riveraine et construit sur un sol sablonneux et que l'ingénieur qui a fait l'étude de sol recommandait de le déplacer plus au sud dans un endroit rocheux et très solide où les distances avant, arrière et latérales étaient respectées;

ATTENDU QUE de ne pas pardonner cette erreur commise sans mauvaise intention constitue une perte excessivement lourde pour le propriétaire et une perte non négligeable en taxes foncières pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Bellavance appuyé par le conseiller Monsieur Stéphan Simoneau et unanimement résolu que le conseil municipal de St-Fabien demande à l'ensemble des maires de la MRC Rimouski-Neigette de voter une dérogation pour que le chalet puisse être reconstruit à une distance réglementaire de la bande riveraine et sur le sol solide tel que recommandé par l'ingénieur qui a fait l'analyse de sol.

Il est de plus résolu que le conseil recommande également que, dans le futur, quand un tel permis de rénovation est accordé, des règles écrites et claires soient remises au demandeur de permis sur ce qu'il peut faire et ne pas faire et lui faire bien voir où finit la rénovation et où commence la reconstruction.

De plus parce que c'est un problème réel, important et récurrent à St-Fabien sur Mer et dans les différentes zones de villégiature, le conseil souhaite grandement que la MRC se penche sur la réglementation actuelle afin de trouver un moyen de permettre la démolition et la reconstruction des immeubles qui sont trop maganés et trop difficiles à rénover.

Que copie de cette résolution soit transmise à la M.R.C. de Rimouski-Neigette.

De Monsieur Gaétan Dubé offre de services pour la confection des états financiers de la municipalité pour l'année 2017.

201712-11 Il est proposé par le conseiller Monsieur Normand Chénard appuyé par le conseiller Monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu d'informer Monsieur Dubé que le conseil ne peut donner suite à son offre puisqu'une firme est déjà engagée pour la prochaine année.

201712-12 Il est proposé par le conseiller Monsieur Yannick Dumais appuyé par le conseiller Monsieur Normand Chénard et unanimement résolu que le conseil municipal de St-Fabien est autorisé à renouveler le contrat avec la firme Mallette de Mont-Joli pour les années 2017-2018-2019 au même prix et pour les mêmes services.

Que copie de cette résolution soit transmise à la firme Mallette de Mont-Joli.

Du Ministère de la Sécurité publique faisant parvenir à monsieur le maire un avis technique final concernant l'éboullis rocheux sur le Chemin de la Mer Est.

Du Canadien National faisant parvenir une lettre concernant l'importance des opérations de déneigement aux passages à niveau.

De la Caisse Desjardins Bic St-Fabien informant la responsable de la bibliothèque qu'elle versera une subvention de 1,500\$ payée en deux versements de 750\$ chacun.

201712-13 Il est proposé par le conseiller Monsieur Marc Beauchesne appuyé par le conseiller Monsieur Yannick Dumais et unanimement résolu que Monsieur Carol Côté est mandaté pour suivre le cours de secouriste qui aura lieu les 21 et 28 mars 2018.

Du Ministère de l'Environnement faisant parvenir un avis de non-conformité concernant un déversement d'eaux usées en bordure de la Route 132.

Les travaux ont été effectués à la satisfaction du ministère

Ferme la Coulée faisant parvenir une facture représentant un contrat de déneigement payable en deux versements dont le premier est échu le 15 novembre 2017 et le deuxième le 15 mars 2018.

201712-14 Il est proposé par le conseiller Monsieur Stéphane Simoneau appuyé par le conseiller Monsieur Normand Chénard et unanimement résolu que le conseil accepte le présent contrat et est autorisé à payer ladite facture au montant de 2,478.86 taxes incluses en deux versements.

2017-12-15 IL est proposé par le conseiller Monsieur Marc Beauchesne appuyé par le conseiller Monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu de payer le terme annuel à la Caisse Populaire.

DEMANDE AU MTQ POUR LE MARQUAGE SUR LA ROUTE 132 À LA JONCTION DE LA ROUTE DE LA MER

201712-16 ATTENDU QU'il s'agit d'un carrefour très dangereux et que la circulation y est très dense;

ATTENDU QU'on voit mal la réduction de vitesse;

ATTENDU QU'à ce carrefour se retrouvent deux stations d'essence et dépanneurs, une cantine, un restaurant très fréquentés et bientôt un édifice logeant des ambulances;

ATTENDU QU'il y a de plus en plus de résidents permanents à St-Fabien-sur-mer;

ATTENDU QUE ce carrefour est une porte d'entrée importante du Parc du Bic et un passage de la piste cyclable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Stéphane Simoneau appuyé par le conseiller Monsieur Normand Chénard et unanimement résolu que le conseil municipal de St-Fabien demande au Ministère des Transports une réduction de vitesse à 70 kilomètres à l'heure comme au Bic et à Trois-Pistoles avec un signal avancé de cette réduction et des panneaux annonçant clairement le marquage.

Que copie de cette résolution soit transmise à Monsieur Yves Berger.

Dépôt d'une pétition des résidents du 3^e Rang Est à St-Fabien.

Au printemps Monsieur le maire ira sur le terrain avec le contremaître Monsieur Nelson Jean afin de voir les travaux à faire s'il y a lieu.

2017-12-17 Il est proposé par le conseiller Monsieur Normand Chénard appuyé par le conseiller Monsieur Yannick Dumais et unanimement résolu que demande soit faite à Monsieur Jonathan Côté de bien vouloir faire les travaux nécessaires au branchement de son égout pluvial. Ces travaux pourront être faits aux printemps 2018 en collaboration avec le contremaître de la municipalité.

Que copie de cette résolution soit transmise à Monsieur Jonathan Côté.

201712-18 Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Bellavance appuyé par le conseiller Monsieur Yannick Dumais et unanimement résolu que le conseil municipal est autorisé à verser une subvention de 20,000\$ à la Corporation du Vieux Théâtre de Saint-Fabien pour l'année 2018.

NOMINATIONS

201712-19 Il est proposé par le conseiller Monsieur Normand Chénard appuyé par le conseiller Monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu que le conseil municipal procède aux nominations des personnes qui siègeront sur les différents comités.

Représentant comité du Vieux Théâtre - Monsieur Stéphan Simoneau
Représentante sur la Corporation de développement Bic/St-Fabien – Madame Suzanne Tremblay
Représentant sur la Table D’harmonisation du parc du Bic – Monsieur Michel Dugal
Représentant sur le c.a. des loisirs – Monsieur Yannick Dumais
Représentant sur les comités suivants : MADA, Mobilisation, Ad hoc et Bibliothèque – Monsieur Pierre Bergeron

201712-20 Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Bellavance appuyé par le conseiller Monsieur Marc Beauchesne et unanimement résolu que le maire Monsieur Jacques Carrier et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques, effets bancaires et autres documents pour et au nom de la Municipalité.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Caisse Populaire Desjardins Bic/Saint-Fabien.

201712-21 Il est proposé par le conseiller Monsieur Normand Chénard appuyé par Monsieur Stéphan Simoneau que le conseil municipal est autorisé à rembourser les frais du téléphone cellulaire du maire Monsieur Jacques Carrier au montant de 40\$ par mois.

201712-22 Il est proposé par le conseiller Monsieur Yannick Dumais appuyé par le conseiller Monsieur Stéphan Simoneau et unanimement résolu que le conseil municipal est autorisé à accepter la soumission de Garage JMM Autopro au montant de 4,589.64\$ pour la réparation du camion Dodge/Ram 2500.

201712-23 Il est proposé par le conseiller Monsieur Marc Beauchesne appuyé par le conseiller Monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu que le conseil est autorisé à accepter la soumission de Safety First au montant de 403.39\$ afin de rendre conformes certains appareils dans la cuisine du restaurant.

201712-24 Il est proposé par le conseiller Monsieur Normand Chénard appuyé par le conseiller Monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu que le conseil est autorisé à faire l’achat d’un téléphone portable de base pour la directrice générale.

201712-25 Il est proposé par le conseiller Monsieur Stéphan Simoneau appuyé par le conseiller Monsieur Yannick Dumais et unanimement résolu que le conseil demande à Postes Canada d’installer une boîte postale à St-Fabien-sur-Mer.

201712-26 Il est proposé par le conseiller Monsieur Yannick Dumais appuyé par le conseiller Monsieur Stéphan Simoneau et unanimement résolu que le conseil municipal de St-Fabien est autorisé à demander à Gaudreau Environnement s’il accepterait de prolonger le contrat de cueillette des ordures pour un an considérant que les soumissions qui devaient être demandées par l’ancienne direction ne l’ont pas été et qu’il est trop tard pour le faire. Cette entente serait pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Que copie de cette résolution soit transmise à Gaudreau Environnement.

201712-27 Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Bellavance appuyé par le conseiller Monsieur Marc Beauchesne et unanimement résolu que la réunion du mois de janvier soit fixée au 8 pour 2018.

Dépôt d’une demande pour réparer l’escalier menant au dépôt de nuit.

Les employés municipaux donneront suite à cette demande.

L'Association du Club de Soccer du Bic a déposé une copie de leur projet de réalisation d'un site internet ainsi que la demande d'aide demandée au Fonds de développement rural de la M.R.C. Rimouski-Neigette.

Et la réunion est levée à 21:20 heures.

Je soussigné, Jacques Carrier, maire de la Municipalité de St-Fabien approuve, par ma signature, chacune des résolutions contenues au procès-verbal.

.....
Maire

.....
directrice générale/secrétaire-trésorière